

Portant Promotion et Nomination à titre  
Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre  
National du Bénin de certaines personnalités  
Chinoises

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la Loi N°94 – 029 du 03 juin 1996 ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la lettre n°677/PR/DC/SP-C du 28 octobre 2009 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

## **DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : est promu à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du Jeudi 29 octobre 2009, date de sa réception dans le nouveau grade, le Docteur HUANG Jian Ning, Chef de mission médicale Chinoise à la Présidence de la République.

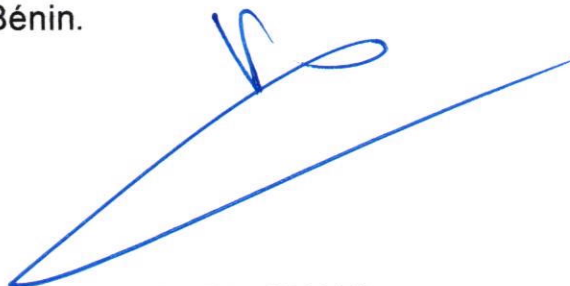
**Article 2** : sont nommées à Titre Exceptionnel, Civil et Etranger au grade de Chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Jeudi 29 octobre 2009 date de leur réception, les personnalités chinoises dont les noms suivent :

- Docteur ZHU Xue Xian, Médecin généraliste, chef de mission à la Présidence de la République ;
- Docteur JING HUI Ming, Médecin Kinésithérapeute à la Présidence de la République ;
- Madame HAN LI Jie, Interprète des Coopérants chinois à la Présidence de la République.

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

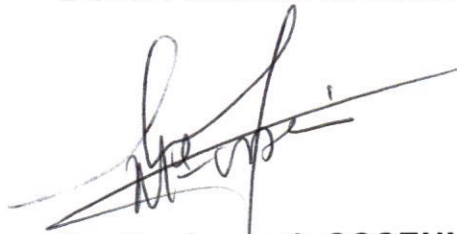
FAIT A COTONOU, LE 07 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
L'Ordre National du Bénin



**Dr. Koubourath OSSENI**

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES26 – GCONB20 – SGG4 –  
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP –  
ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 04.